Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2023)
Heft: 42

Vorwort: Editorial
Autor: Nicodet, Marc

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Du point de vue de la mensuration officielle, les mois passés ont été fortement marqués par les activités autour du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Des «Info-Regio DMAV» ont été organisées dans huit villes réparties dans toute la Suisse. Ces manifestations d'information sur le nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle peuvent être qualifiées de véritable succès. Le fait que «la Confédération» – c'est-à-dire nous, l'Office fédéral de topographie swisstopo – soit venue à la rencontre des spécialistes du terrain et se soit prêtée directement aux questions et aux discussions des nombreux participants a été très apprécié. Les travaux de mise en œuvre du DMAV n'en sont qu'à leurs tous débuts et, dans ce contexte, l'information revêtira également une très grande importance dans les mois et les années à venir.

Une question qui a été posée à plusieurs reprises lors des Info-Regio DMAV est celle de savoir dans quelle direction la mensuration officielle va évoluer. Le DMAV et les bases juridiques révisées ont permis de créer les bases nécessaires permettant une vraie évolution de la mensuration officielle. La direction à prendre et la vision de la Mensuration Officielle Suisse seront étudiées en 2024 avec la participation des cantons et de tous les autres acteurs de la mensuration officielle. Il s'agira de prendre également en compte les développements liés à l'arrivée des géoregistres.

Les choses ont également bougé dans le domaine du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF): La consultation, lancée auprès des cantons et des services fédéraux compétents, sur la stratégie et le plan de mesures 2024–2027 – les deux documents ont été brièvement présentés dans la dernière édition du «cadastre» – n'a pas donné lieu à des modifications importantes. Rien ne s'oppose donc à leur approbation par la conseillère fédérale Viola Amherd cet été. L'un des axes de la stratégie est la préparation du développement du cadastre RDPPF. Dans ce contexte, une grande enquête est prévue auprès de tous les organismes impliqués dans le cadastre RDPPF. Elle doit permettre d'évaluer le rapport entre les coûts et les avantages liés à une éventuelle intégration dans le cadastre RDPPF de restrictions générales et abstraites.

Un troisième thème essentiel du cadastre est le cadastre national des conduites, qui monte gentiment en puissance. Ici, les premières décisions ont été prises concernant le contenu et l'accès aux informations. Les bases juridiques nécessaires ont été élaborées par un groupe de travail paritaire. Le projet de modification de la loi sur la géoinformation sera vraisemblablement mis en consultation publique à la fin de cette année.

Comme vous le voyez, les choses bougent dans le domaine du cadastre! Je vous souhaite une lecture passionnante.

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»
swisstopo, Wabern